



Info_107_ED_2011-12
9 janvier 2012

Concours national 2012 : aide à la création d'entreprises de technologies innovantes (*info OSEO*)

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) lance la 14^e édition du Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes, en partenariat avec OSEO.

Ce concours permet de faire émerger et de soutenir les meilleurs projets de création d'entreprises de technologies innovantes, en leur offrant une aide financière et un accompagnement adapté.

Qui peut concourir ?

Tous les porteurs de projets, quels que soient leur nationalité, leur statut ou leur situation professionnelle

Les dirigeants d'entreprises de technologies innovantes, créées depuis le 1^{er} janvier 2011, peuvent concourir uniquement dans la catégorie "création-développement".

Pour quel projet ? Pour gagner quoi ?

Les projets peuvent être présentés en 2 catégories :

les projets "en émergence", nécessitant une phase de maturation et de validation technique, économique et juridique.

Les lauréats "en émergence" recevront, à titre personnel, une subvention d'un montant maximum de 45 000 euros pour financer jusqu'à 70 % des prestations nécessaires à la maturation de leur projet.

les projets "création-développement" plus avancés, se situant juste en amont de la création de l'entreprise et qui doivent avoir établi la "preuve du concept".

Les lauréats "création-développement" recevront une subvention d'un montant maximum de 450 000 euros versée à l'entreprise qu'ils auront créée. Cette subvention financera jusqu'à 60 % du programme d'innovation de l'entreprise.

Les projets, quel que soit leur stade d'avancement, doivent prévoir la création d'une entreprise, installée sur le territoire français et s'appuyant sur une technologie innovante.

Vous souhaitez participer

Les dossiers de participation sont disponibles sur les sites internet du MESR et d' OSEO, auprès des délégations régionales à la recherche et à la technologie (DRRT) et des directions régionales d'OSEO.

La fiche de candidature est à remplir en ligne sur le site : <https://www.concourscreation.fr>

Les candidats doivent envoyer leur dossier de participation **exclusivement par messagerie électronique** (limite de 8 Mo par courriel maximum, plusieurs envois possibles), **au plus tard le mercredi 29 février 2012** :

pour les candidats résidant en France, aux [directions régionales](#) OSEO, de la région de leur résidence principale.

pour les candidats résidant dans les collectivités d'Outre-Mer (COM) ou en Nouvelle-Calédonie, à la [mission régionale](#) pour la Recherche et la Technologie de leur résidence principale,

pour les candidats résidant dans les départements d'Outre-Mer (DOM) à la délégation régionale à la recherche et à la technologie ([DRRT](#)) de leur résidence principale,

pour les candidats résidant à l'étranger, à la direction régionale [OSEO d'Ile-de-France](#) Paris.

Clôture : le 29 février 2012

Plus d'info sur le site d'OSEO :

http://www.oseo.fr/a_la_une/agenda/concours_et_prix/concours_national_2012_aide_a_la_creation_d_entreprises_de_technologies_innovantes